



# Ville de Thiers

Hôtel de Ville  
1, rue François Mitterrand  
CS 60201  
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80  
[contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr)  
[www.ville-thiers.fr](http://www.ville-thiers.fr)

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/319

### ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

**Objet :** Occupation du domaine public

Le Maire de Thiers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2212-2 et L 2213-2,  
Vu le Code de la route, en particulier l'article R 417-10,  
Vu le Code pénal en particulier l'article R 610-5,  
Vu la demande en date du 05 Mai 2025 formulée par Monsieur Olivier MALLET, Pôle Sports et Vie Associative  
de la Ville de Thiers, pétitionnaire, relative à la réhabilitation de l'aire de camping-car à Thiers.

**Considérant qu'afin de permettre cette réfection, il convient d'autoriser le pétitionnaire à occuper le  
domaine public.**

#### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le stationnement est interdit sur les 10 places de stationnement de l'aire de camping-car à l'iloa  
afin de permettre la réhabilitation de cette dernière du **Lundi 12 Mai 2025 au Vendredi 30 Mai 2025**.

**ARTICLE 2** : Le pétitionnaire défèrera à toute injonction des autorités de police afférente à la sécurité des  
personnes et des biens et devra se soumettre aux directives du Plan Vigipirate en cours. Les lieux devront  
être rendus propres et débarrassés de tous détritus, déchets ou autres salissures.

**ARTICLE 3** : Toute infraction sera constatée et réprimée conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des arrêtés municipaux.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Thiers, Monsieur le Maire et  
Monsieur Olivier MALLET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

#### ARTICLE 6 : Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1. Courriel : [greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.  
Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant Monsieur le Maire de la Ville de Thiers – 1 Rue François Mitterrand CS 63201 63300 THIERS Cedex. Courriel : [contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr) dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 05 Mai 2025  
L'Adjoint Délégué à la Sécurité



Sylvain HERMAN